

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N° 2907

présenté par

M. Gillet

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« dans le cadre du marché intérieur de l'Union européenne et de ses engagements internationaux »

les mots :

« sans être soumise à une concurrence déloyale permise par des accords de libre-échange ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

L'Union européenne à travers la multiplication des accords de libre-échange et l'inflation normative qui empêche nos agriculteurs de travailler, fait mourir l'agriculture française.

Ainsi, cet amendement vise à préciser que la capacité de la France à assurer son approvisionnement alimentaire ne doit en aucun cas être compromise par la concurrence déloyale permise par des accords de libre-échange.